

COMMUNE D'ADE

Séance du 06 avril 2023

Membres en exercice : 14	Date de la convocation : 31/03/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.</i>
Présents : 13	Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Sofia GAZZOLA, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.
Votants : 14	Représentés : Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO par Maryline CARASSUS.
Pour : 14	Excusés : .
Contre : 0	Absents : .
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Demande de subventions rénovation énergétique bâtiments - fonds vert - DE_009_2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », qui subventionnent les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, visant à diminuer significativement leur consommation énergétique.

Une synthèse énergétique a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Il propose de présenter au titre du fonds du « Fonds vert » 2023 les devis suivants :

- Installation d'une pompe à chaleur à la mairie pour 10 895,55 € HT (13 074,66 € TTC) :
- Eclairage bâtiment administratif mairie 770,72 € HT (848,86 € TTC) :

Et de solliciter auprès des services de l'état une aide au titre de ce fond la plus élevée soit :

- concernant les travaux d'installation d'une pompe à chaleur à la mairie, en fonction du taux de subvention obtenu au titre de la DETR, pour obtenir 80% d'aide.
- 616,57€ (80% du montant du devis de 770,72€ HT) pour l'éclairage bâtiment administratif mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Accepte** à l'unanimité les projets exposés ci-dessus (pour un montant total de 766.12€ HT soit 848.86€ TTC,
- **Décide** de demander des subventions suivant les plans de financement ci-dessous :

Coût total des travaux pompe à chaleur mairie (HT)	10 895,55€ HT	100%
Etat (DETR 2023 + Fonds Vert)	8 716€	~ 80 %
Autofinancement - commune	2 179,55€	~ 20%

Coût total des travaux d'éclairage bâtiment administratif mairie (HT)	770,72€ HT	100%
Etat (<i>Fonds Vert 2023</i>)	616,57€	~ 80 %
Autofinancement - commune	154,15€	~ 20%

- **Charge** Monsieur le Maire de remplir et signer tous les documents administratifs afférents à cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU